

Pau, le 1^{er} juillet 2010

Aux président(e) s des associations cyclo sport UFOLEP
des départements aquitains
S/C des comités départementaux UFOLEP

Madame ou Monsieur,

Réunis respectivement à Artigues le 26 juin 2010 et à Pau le 29 juin 2010, le Comité Directeur du Comité Régional Aquitaine UFOLEP et le Comité Directeur du Comité Départemental UFOLEP 64, ont analysé les raisons qui ont conduit à l'annulation sur place du Championnat Régional Aquitaine de Cyclo sport à Lescar (64) le 13 juin 2010 et tiennent à les communiquer conjointement aux associations concernées.

Il revenait au département des Pyrénées-Atlantiques d'accueillir ce championnat en 2010 organisé chaque année à tour de rôle dans l'un des cinq départements aquitains,

1 : Les raisons de l'organisation de ce championnat à Lescar

Le 26-05-2009, lors de la réunion CTD Cyclo sport 64, il est fait appel à candidature auprès des clubs concernés. Le 02-09-2009, cet appel est renouvelé à l'occasion de la mise en place de la nouvelle CTD Cyclo sport. Le VC Béarn Pau Les Isards répond favorablement et s'engage à donner le circuit et à rendre le dossier afférent pour le 01-12-2009. Le 24-11-2009, ce club palois indique par e-mail au Comité UFOLEP 64 qu'il dispose de deux circuits possibles, circuits qu'il lui communique par e-mail le 27-11-2009.

Le 16-01-2010, soit un mois avant les délais impartis, le VC PBI se désengage de l'organisation de ce championnat par e-mail adressé au Comité UFOLEP 64.

Le 18-01-2010, le Comité Directeur de l'UFOLEP 64 est officiellement informé de ce désengagement.

Le 17-03-2010, le VTT-Lescar Evasion, volontaire pour organiser cette épreuve à Lescar, signe la convention d'organisation

Le 19-04-2010 : visite des représentants de la CTRS Aquitaine de Cyclo sport à Lescar sur le circuit proposé. Le circuit est validé, mais dans la semaine suivante, la Police Municipale de Lescar refuse le passage sur une partie de ce parcours pour des raisons de sécurité. Un circuit modifié est donc proposé par le VTT-Lescar Evasion, il est communiqué à la CTRS qui le juge trop court.

Le 10-05-2010 : le club lescarien propose à la CTRS une rallonge de ce circuit validé par la Police Municipale; le nouveau parcours est accepté par la CTRS.

Le 17-05-2010 : arrêté municipal publié concernant le sens de circulation et stipulant les interdictions de stationnement.

Le 18-05-2010 : dépôt du dossier en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Le 04-06-2010 : réunion en Mairie de Lescar en présence du Président du VTT-Lescar Evasion, du Président de l'UFOLEP 64, du Chef de la Police Municipale de Lescar et du Chef du Service Municipal des Sports de Lescar. Additif à l'arrêté municipal.

Le 11-04-2010 : signature de l'arrêté préfectoral et prise en compte des demandes spécifiques de la Préfecture.

2 : Les raisons de l'annulation de ce championnat le jour de l'épreuve

Présence des officiels sur le site à 8 h 30. Une reconnaissance du circuit est effectuée en voiture, il ressort que :

L'association support s'est assurée de ce qui était de sa responsabilité :

- Signaleurs en nombre suffisant
- Présence du dispositif préventif de sécurité
 - Eléments de sécurisation mis en place en conformité avec les demandes préfectorales (barrières, bottes de paille)

Mais constat est fait de la présence de points susceptibles de nuire à la sécurité des sportifs :

- Obstacles, en sortie d'un virage, constitués par des « gendarmes couchés », non retirés, extrêmement dangereux (notamment avec le temps pluvieux de ce jour)
- Manifestation de tir à l'arc à proximité immédiate du circuit avec de nombreuses voitures garées des deux côtés de la route et flux de véhicules envisagé sur la journée
- Présence de nombreuses voitures garées de part et d'autre d'une portion de rue en sens unique avec mouvements de véhicules générés par des commerces proches et un service religieux en matinée.

Après s'être assurés qu'avant le départ les points dangereux relevés ne peuvent être sécurisés, avec l'intime conviction de la grande dangerosité de ces anomalies, les officiels présents décident à 9h30, à l'unanimité, d'annuler ce championnat, bien conscients qu'il s'agit de l'annulation d'une épreuve majeure du calendrier cyclosporitif UFOLEP aquitain.

Sur le plan sportif, la CTRS, s'adresse immédiatement par téléphone au responsable de la CNS activités cyclistes pour s'assurer que, suite à cette annulation, les sportifs engagés ne seront pas lésés s'ils souhaitent participer au national 2010.

Suite à ce dysfonctionnement, le comité directeur départemental UFOLEP 64 a commencé à analyser les conditions qui devront désormais, à son niveau, être réunies pour l'organisation d'une manifestation régionale sur son territoire.

Dans le but d'éviter de nouvelles déconvenues de ce type, le comité directeur régional réaffirme sa volonté que les CTRS élaborent des cahiers techniques des charges des championnats régionaux afin que les organisateurs potentiels soient bien informés de toutes les dispositions à satisfaire pour ne pas compromettre l'existence de telles manifestations.

Bien conscients des réels désagréments causés aux sportifs et aux responsables d'associations par l'annulation de ce championnat, les deux comités vous prient d'agréer, l'assurance de leur meilleure considération sportive.

Pierre BARBE
Président du Comité Régional UFOLEP Aquitaine

Jean-Jacques TÉCHENÉ
Président du Comité UFOLEP 64